



Le Mardi 04 Juillet 2023 à 19 H 00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

Présents :

Mme COURCHÉ, Mmes LABBÉ, MAQUET, MOREL, TASSERIE, VEERAYEN, Messieurs CERTAIN, COURSEAUX.

Absents :

Madame ALEXANDRE-LEMESLE, excusée, ayant donné procuration à Mme Courché ; Madame SADOU, excusée, ayant donné procuration à Monsieur CERTAIN ; Messieurs ANTONIOLI, DUSZA, LEFEBVRE, RAIMBOURG, TSJOEN

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Madame Stéphanie MOREL a été nommé secrétaire de séance.

1) Remplacement photocopieurs

Le photocopieur de la mairie présente des signes d'obsolescence et afin de prévoir son remplacement, 4 devis sont présentés pour le changement des photocopieurs de la Mairie et de l'Ecole (acquis à la même date) : Toshiba, Konica, Rex Rotary et Xérox. Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de Xérox pour l'achats de 2 photocopieurs, jugée la mieux disante.

	Actuel	Toshiba	Rex Rotary	Konica	Xérox
Mairie	<i>Toshiba e-studio 3015AC</i>	<i>Toshiba e-studio3025AC</i>	<i>Ricoh imc4500A</i>	<i>Konica BHC550i</i>	<i>Altalink C8100</i>
coût achat	4 066,19 €				
pages/min	30	45	45	55	55
maintenance	0,00385	0,00385	0,0038	0,003	0,0029
Ecole	<i>Toshiba e-studio 2515AC</i>	<i>Toshiba e-studio2525AC</i>	<i>Ricoh imc3500A</i>	<i>KonicaBHC368</i>	<i>Altalink C8100</i>
coût achat	3 383,81 €				
pages/min	25	25	35	36	35
maintenance	0,00385	0,00385	0,0038	0,003	0,0029
coût total	7 450,00 €	9 800,00 €	20 059,05 €	10 990,00 €	11 580,00 €
LOCATION		2764,80 € / an 13824,00 € / 5 ans		3427,20 € / an 17136,00 € / 5 ans	



2) Ecole – Marché de Maîtrise d’œuvre

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que malgré les demandes et injonctions transmises à l’Architecte Valognes pour le projet de rénovation de l’école, les réponses ne sont pas satisfaisantes et/ou incomplètes. A ce jour, les études ne progressent pas.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Vu l’Article L2195-3 du Code de la Commande publique,

Vu le CCAG-MOE, art.30 sur la résiliation pour faute,

Vu L’acte d’attribution du marché,

Considérant le marché de Maîtrise d’œuvre n°1-2022 pour la construction de 3 salles à l’école de la Remuée et Aménagements consécutifs des locaux et espaces existants avec Pascal VALOGNES, architecte DPLG, contracté et notifié par Mme le Maire en date du 11 mai 2022 pour un montant de 50.100,00 € HT,

Considérant que l’avancement du projet n’est pas satisfaisant et ne répond pas aux demandes de la commune,

Considérant les diverses demandes, injonctions et mises en demeure réalisées,

Considérant que certaines questions restent à ce jour toujours sans réponses,

Le Conseil Municipal, par conséquent, décide à l’unanimité de résilier ce marché pour fautes.

Madame Courché, Maire, est déléguée pour établir et signer les actes afférents à cette décision.

3) Conventions d’occupation précaire– citernes Maréfosse et Babylone

Madame le Maire présente deux Conventions d’occupation précaire pour deux parcelles de terrain sur lesquelles seront disposées les citernes de réserves incendie dans le Hameau de Babylone et Maréfosse.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, valide ces deux conventions et décide de verser une indemnité de 300 euros chacun aux deux propriétaires concernés pour l’utilisation de ces terrains.

4) Mur parking rue des Châtaigniers

Le parking de la rue des Châtaigniers sera réalisé cet hiver. Le mur mitoyen avec les nouvelles parcelles doit être édifié par la commune. Quatre devis ont été sollicités pour une réfection à l’identique du mur juxtaposé, soit en briques et silex. Au vue des montants élevés présentés, le Conseil Municipal décide de porter une nouvelle étude pour une construction moins onéreuse et souhaite interroger le CAUE pour avis et conseils. Le projet est donc reporté.

Fournisseur	Montant HT	Montant TTC
SAS Constructions d'Antan	72 305,33 €	86 766,40 €
Poulain Lemonnier	63 581,86 €	73 117,91 €
SARL Monnaie	65 795,43 €	72 374,97 €
sarl Clements	90 933,97 €	109 120,76 €



Informations diverses :

1. Restauration scolaire : 2 offres sont recevables sur les 3 reçues. Des négociations vont être engagées afin de préciser certains éléments pour permettre d'affiner le jugement des offres. Concernant les options, le Conseil Municipal décide de ne plus procurer d'entrées dans le repas à l'unanimité. En effet, la composition du menu « Entrée, plat, produit laitier, dessert » paraît aujourd'hui chargée et engendre un gâchis alimentaire. Le plat sera alors équilibré et plus conséquent afin de réduire les déchets.
2. Conseil des enfants jeunes : Une présentation a été faite au dernier conseil d'école et ensuite auprès des enfants : 7 élus seront déterminés lors des élections, lesquelles seront organisées fin septembre.
3. Bal des pompiers : Un groupe de musique a été retenu et un DJ animera ensuite la soirée
4. La marnière de l'Aire de Loisirs a été comblée – Désormais le rapport de la Société Explore est attendu.
5. Les sondages des indices 14 et 14 bis sur le terrain Vason ont été réalisés– La bétairie près de la rue des Grives est confirmée. L'entreprise For&Tec suggère donc une réduction du périmètre de sécurité à 35 mètres. L'autre effondrement devra certainement faire l'objet d'investigations complémentaires. Le rapport a été adressé à la DDTM et nous attendons leur avis.
6. Périscolaire : recrutement d'un nouveau directeur/directrice pour la rentrée scolaire prochaine
7. TIG : la commune accueille actuellement une personne qui effectue des travaux d'entretien des espaces verts durant 4 semaines.
8. Mme Tacias, DGS de la Communauté Urbaine, a été reçue en Mairie pour prendre connaissance des projets de la commune. Deux points sur lesquels la commune rencontre des difficultés ont été soulevés :
 - Le chemin piétonnier St-Romain/La Remuée. Mme Tacias propose que cet investissement soit réétudié.
 - Enfouissement réseaux : le SDE n'a plus de financement et la Communauté Urbaine ne peut survenir à l'ensemble du projet. Cet investissement est donc reporté aux grands regrets de la municipalité.

Prochaine réunion Conseil Municipal : 12 septembre 2023 à 20 h

Séance levée à 20 h 25